

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	24 (1936)
Heft:	490
 Artikel:	A travers les sociétés
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-262507

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

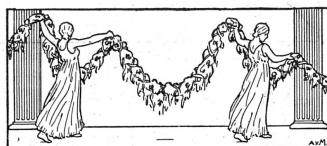
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



POUR VOS CADEAUX

BON POUR UN ABOUNEMENT AU "MOUVEMENT FÉMINISTE"

Offert à
par

Ceux de nos lecteurs qui voudront utiliser ce bon pour offrir un abonnement au *Mouvement en cadeau* n'auront qu'à le découper pour l'envoyer à la personne de leur choix, et d'autre part à verser à notre compte de chèques postaux N° 1. 943 le montant de cet abonnement avec l'indication précise du nom et de l'adresse de la personne à laquelle il doit être servi.

les travailleurs à rechercher du travail à n'importe quel prix. D'autre part, le travail à domicile est en régression constante en Suisse. Si, en 1905, il occupait 92.000 personnes, ce chiffre était descendu à 26.000 en 1930. De tout temps, dans notre pays, le travail à domicile a été le plus répandu dans les contrées où la terre est pauvre, c'est-à-dire dans le Jura et dans les cantons de Saint-Gall et d'Appenzell. Les raisons pour lesquelles l'industriel peut avoir avantage à donner du travail à domicile sont connues: il échappe ainsi aux obligations onéreuses imposées pour le travail en fabrique, telles que assurances, réglementation des conditions du travail, limitation des heures de travail, etc.

Sous l'influence de la poussée sociale d'après guerre, un projet de loi réglementant le travail à domicile fut soumis au peuple en 1920, qui fut repoussé à une faible majorité. Cette loi aurait constitué un véritable progrès, car elle aurait permis au Conseil Fédéral d'établir des contrats-type de travail que les employeurs auraient été obligés d'accepter. Depuis lors, plus rien n'a été tenté. Les ouvriers à domicile eux-mêmes sont les derniers à demander que l'on s'occupe d'eux, tant ils craignent que cette source de gain vienne à tarir. D'ailleurs, se connaissant peu les uns les autres, ils n'ont guère la possibilité de s'organiser. On nous a signalé un seul syndicat d'ouvriers à domicile, dans l'industrie de la toile de blutéau, qui est arrivé à fixer des tarifs de salaires intéressants.

En 1928, la Conférence Internationale du Travail a adopté une convention établissant des salaires minima. La Suisse ne peut ratifier cette convention tant qu'elle ne possède pas de loi sur le travail à domicile. Pour l'instant, nous avons un règlement pour l'horlogerie seulement, que nous devons à la concurrence déloyale de certains fabricants qui, pour arriver à un prix de vente inférieur à la norme, avaient eu recours au travail à domicile mal payé. Les industriels eux-mêmes demanderont alors une réglementation établissant des salaires minima, sur la même base que pour le travail en fabrique.

avec bonheur la figure des personnages, les cadres divers, la palpitante histoire.

M.-L. P.

L'Education en Suisse. Annuaire des écoles, Universités et pensionnats, etc. Pélissier, 18, Genève.

Ce guide, d'une présentation élégante, sera très utile à tous les parents qui désirent obtenir des renseignements précis sur les différentes institutions d'éducation en Suisse. On y trouve la liste complète de toutes les écoles; pour chacune d'elles sont indiqués les conditions d'admission, les droits d'inscription, les programmes généraux, etc. De nombreuses illustrations complètent le texte, ainsi que d'utiles indications sur les possibilités intellectuelles offertes par nos principales villes suisses.

Ajoutons que ce guide, à côté de cette documentation précieuse, contient des articles fouillés sur des questions d'éducation.

P.

CLARA RAGAZ et MARTHA SCHNEPP: *Défense aérienne?* Une brochure; 50 ct. Ed. Branche suisse de la Ligue de Femmes, Gartenhofstr. 7, Zürich.

Cette brochure se propose pour tâche d'attirer l'attention du public sur la question de la guerre et de la défense aériennes. Elle demande une étude approfondie et dépourvue de préjugés; en entreprenant ce travail, on sait combien il est urgent d'amener plus de lumière dans la question de la défense aérienne; que l'on croie ou non à l'efficacité de celle-ci, on reconnaîtra cependant que les auteurs ont publié cette brochure poussée par le sentiment d'une grande responsabilité.

P.

L'Almanach populaire du Curé Kunzlé, 1937. 15.

Cet almanach contient nombre de renseignements intéressants; on y trouve, à côté de conseils pratiques (premiers soins en cas d'accident, maladies d'enfants, et remèdes, fisanes préconisés par le curé Kunzlé, herboriste), une chronique politique illustrée et des historiettes de tous genres.

P.

Le Messager boiteux de Berne et Vevey, 1937. 60 cts.

Voici l'almanach populaire, avec ses explications astronomiques, ses longues listes de foires de Suisse et de France, et aussi avec ses nombreuses anecdotes, ses récits de toute sorte, où une place importante est réservée aux documentaires et aux renseignements utiles.

P.

n'exigent qu'un peu d'adresse. Cependant la qualité du travail souffre toujours d'un manque de préparation de l'ouvrière, et celle-ci se voit constamment lésée dans son salaire, par des retenues ou des amendes pour cause d'exécution défectueuse.

A. DE MONTET.

(La suite au prochain numéro.)

mes, nous ne sommes pas admises dans les Conseils communaux. Cela étant, je m'étonne — peut-être ai-je tort et suis-je trop entière — de la générosité de mes sœurs d'Essertines.

Et le correspondant de la *Gazette de Lausanne* d'ajouter: « La femme vaudoise est avant tout pratique et généreuse. Elle ne perd pas son temps en vaines paraboles suffragistes. »

S. BONARD.

A travers les Sociétés

Semaine Suisse.

Cette Association, dont les efforts pour soutenir l'industrie nationale sont bien connus, existe dans son dernier rapport les divers aspects de sa propagande active au moyen de journaux, de publications, de conférences, de films, etc. et au moyen aussi de la « Semaine Suisse ». La lutte est acharnée entre la concurrence déloyale qui consiste à écouter des marchandises étrangères en les qualifiant de « produit suisse »; aussi l'Association compte-t-elle sur le public pour l'aider dans sa tâche.

P.

Femmes peintres et sculpteurs.

Dans son assemblée générale tenue à l'Hôtel de Genève, le 4 décembre 1936, la section de Genève de la Société Suisse des femmes peintres sculpteurs et décorateurs, a désigné son nouveau Comité. Il est formé comme suit: Mme Jeanne Maeder, présidente; Metein-Gilliard, vice-présidente; Briquet-Gross, secrétaire; A. Jaquerod, trésorière; M. Duchosal-Bastian, G. Hainard-Roten, B. Jung, membres adjoints.

Dans son rapport, Mme V. Métein, présidente sortant de charge, rappela les expositions qui auront lieu à Berne et à Genève en novembre 1937. Un dîner suivit l'assemblée, d'aimables paroles furent échangées, Mme N. Pays, membre du Comité depuis seize ans, Mme A. Jaquerod, trésorière dévouée, reçurent des fleurs, et Mme Métein-Gilliard eut l'agréable surprise de recevoir un beau tapis signé E. Salzmann.

La section de Genève comprend 62 membres actifs qui, par leur collaboration, lui donnent un précieux encouragement. Il suffit, pour devenir membre passif, de s'adresser à la présidente, et de payer une cotisation de 5 fr. par an.

V. M. G.

Pro Infirmis.

Dans les quelques pages illustrées de son rapport, cette Association adresse un appel à toute la population. En effet, il est souvent difficile de trouver du travail pour des sourds et des aveugles, même parfaitement qualifiés, car on se heurte à des préjugés. D'autre part, un grand effort doit être entrepris de la part de tous les parents, pédagogues, pasteurs, etc., pour adresser immédiatement à l'un des offices de *Pro Infirmis* les enfants qui présentent la moindre anomalie, ou simplement un caractère difficile, dont la cause est souvent pathologique et peut être supprimée par des soins avertis.

P.

Féminisme campagnard

A la base du mouvement féministe vaudois se trouvent les sociétés de couture, qui, dans de nombreuses localités, travaillent, cousent, tricotent brodent pour alimenter des ventes dont elles sont les organisatrices, les fournisseries et les clientes. Elles arrivent ainsi à récolter, par leur savoir-faire et leur générosité, des sommes importantes qu'elles consacrent à la communauté: œuvres paroissiales, restauration de temples; on cite souvent des dons de plusieurs milliers de francs de ces petites organisations féminines pour la restauration ou l'édification d'églises. Ce qui ne les empêche pas d'être exclues des Conseils de paroisse.

Ces femmes vont encore plus loin: elles subventionnent des travaux d'utilité publique; contribuables que l'on ne consulte pas lorsqu'il s'agit des affaires communales, les femmes de Molondin ont subventionné une partie de l'éclairage du village; d'autres, à l'est du canton, ont été les artisans de l'édification d'un collège. On pourrait multiplier les citations. Voici le dernier exemple de cette générosité, que donne un correspondant local de la *Gazette de Lausanne*: En dix ans, la Société de couture d'Essertines sur Yverdon a distribué 9435 fr. à diverses œuvres locales: pour le corbillard, l'horloge, l'église, la bibliothèque, l'harmonium, les tables scolaires, à la Société de tir, etc. Mais voilà qui est plus fort: les femmes d'Essertines viennent de remettre aux autorités communales la liste du Conseil général (où se réunissent les électeurs constitutifs en assemblée législative de commune), entièrement remaniée par leurs soins, ci 2500 fr.

Il me semble que les femmes d'Essertines exagèrent, les femmes ont toutes le droit de collaborer avec les autorités pour le bien public, de travailler dans un esprit d'entente et de compréhension. Mais il ne faut pas oublier que les électeurs nous considèrent comme des mineurs incapables de gérer les affaires de la commune; que, contribuables au même titre que les hom-

OUVROIR

de l'Union des Femmes
Lingerie fine et courante. - Tricotages.
Trousseaux - Commande - Réparations
Prix modérés

Tous les achats faits à l'OUVROIR
fournissent du travail à des chô-
meuses ou à des femmes atteintes
par la crise.

21, RUE PIERRE-FATIO :: GENÈVE
5, PLACE DE LA FUSTERIE
(jusqu'au 31 décembre)

Entretiens sur l'Education

Mensuel de 8 petites pages

« Flux Mères » 42me année

Rédaction et Administration: 19, r. Töpffer, Genève

Abonnements. En Suisse: 1 fr. 50. — *Compte de chèques postaux I. 542. Entretiens sur l'Education.*

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

L'idée de l'entr'aide coopérative est en danger!

Nous n'en voulons pour preuve que la malheureuse et injuste décision du Conseil fédéral dans l'affaire de Colderio.

Le droit de satisfaire ses besoins économiques par le moyen du self-help individuel est un droit humain inaliénable. L'Etat devrait encourager les vrais pour le self-help individuel l'est aussi pour le self-help collectif, la coopération, qui intervient là où le self-help individuel ne suffit plus.

Dr. O. Schär.



UNION SUISSE DES COOPÉRATIVES DE CONSOMMATION (USC), BALE